AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

AXIOM OBLIGATAIRE RC EUR(V) (LU1876460905)

VL : 2 232,18€
Perf. du mois : -1,76%
Perf. depuis le début de l'année : -0,60%

Encours du fonds

1 219,11 M€

SRI[1]

Risque plus faible → Risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Rendement probablement plus faible — Rendement probablement plus élevé

SFDR[2]

6	8	9

Société de gestion
Axiom Alternative Investments

Forme juridique
SICAV - UCITS de droit luxembourgeois

Date de création de la stratégie
23 juillet 2009

Date de création de la part
6 octobre 2010

Fréquence de valorisation
Quotidienne

Dépositaire
CACEIS Bank - Lux

Valorisateur
CACEIS Lux

Devise de la part
EUR

Cut-off et règlement – livraison
12h00 CET, J+3 (Jours Ouvrés)

Affectation des résultats
Capitalisation

Frais de gestion
1,20%

Commission de surperf.
20% (si perf. > à l'indice)

Objectif d'investissement[3]

L'objectif d'investissement du produit est d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans, une performance nette des frais de gestion similaire ou supérieure à celle de ses indices de références : l'ICE BofAML Euro Financial Index (40%), l'ICE BofAML Euro Corporate Index (40%) et l'ICE BofAML Contingent Capital Index (20%).

Évolution de la performance nette depuis création (base 1000)

Fonds créé sous forme de FCP de droit français le 23 juillet 2009 avant d'être absorbé par la SICAV Axiom Lux de droit luxembourgeois le 28 janvier 2019

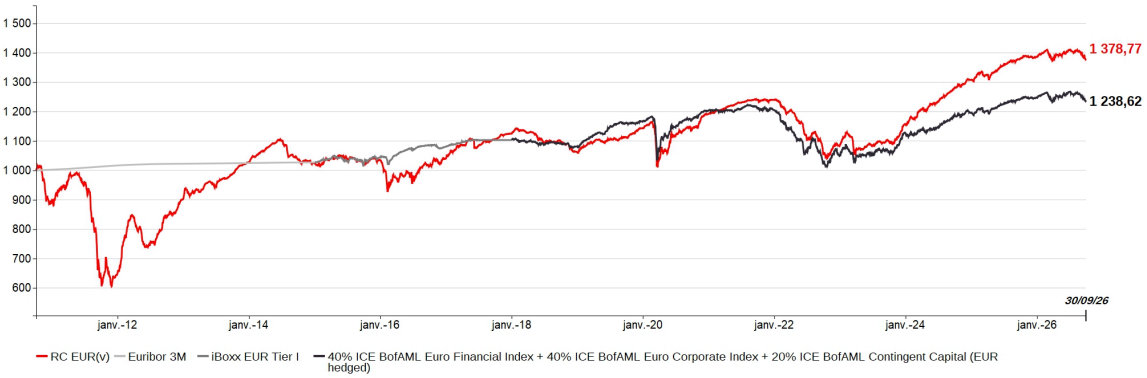

Performances historiques nettes de frais (%)

	Performances cumulées					Performances annualisées		
	Depuis 1er janvier	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	3 ans	5 ans	Depuis création
Axiom Obligataire - RC EUR(v)	-0,6%	-1,76%	-0,09%	25,35%	11,22%	7,82%	2,15%	2,03%
Indice de référence	-0,77%	-1,55%	-0,3%	16,32%	2,2%	5,17%	0,44%	1,35%

	Performances calendaires									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Axiom Obligataire - RC EUR(v)	0,39%	8,22%	-5,48%	7,54%	4,3%	4,02%	-12,65%	6,92%	12,94%	6,03%
Indice de référence	3,49%	2,08%	-2,01%	7,8%	3,25%	0,15%	-12,87%	7,34%	6,15%	4,33%

Indicateurs clés

Rendement à maturité EUR	7,08%
Rendement au call EUR	5,79%
Nombre de positions	141
Spread	231 bps

Sensibilité taux	4,81
Sensibilité crédit	3,50
Rating moyen émetteurs (WARF)	A-
Rating moyen émissions (WARF)	BBB-

Sharpe Ratio 3 ans	2,15
Sharpe Ratio 5 ans	0,01
Volatilité 3 ans	2,34%
Volatilité 5 ans	3,11%

Les performances passées ne constituent pas une indication des performances actuelles et futures.

Source : Axiom AI | [1] L'échelle de risque (SRI) représente la volatilité historique annuelle du sub-fund sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La catégorie de risque associée au sub-fund n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie de risque la plus basse ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti | [2] Sustainable financial disclosure : produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales | [3] Il n'existe aucune garantie que l'objectif d'investissement soit atteint ou qu'il y ait un retour sur investissement. Informations sur les indices à l'adresse suivante : https://www.ice.com/fixed-income-data-services/index-solutions

AXIOM OBLIGATAIRE RC EUR(V) (LU1876460905)

Commentaire de gestion

Gérant du fonds

Antonio Roman

Septembre a été marqué par la hausse des taux et une correction généralisée des marchés obligataires mondiaux. Le rendement du Treasury américain à 10 ans a atteint 5,28 %, son plus haut niveau depuis vingt ans, tandis que le Bund allemand est monté à 3,64 %. « Le Spread » est devenu omniprésent, avec l'OAT française à 10 ans culminant à 4,85 % et l'écart avec l'emprunt souverain allemand atteignant 125 points de base, son niveau le plus élevé depuis la crise de la zone euro en 2012. Les spreads du crédit financier européen se sont également écartés de manière modérée dans ce contexte : les AT1 ont progressé de 12 pb à 221 pb, les T2 de 5 pb à 118 pb et les obligations Senior de 4 pb à 81 pb. Malgré cela, l'indice bancaire européen SX7R n'a reculé que de 1 %, les banques bénéficiant d'une sensibilité positive à la hausse des taux.

Comme toujours, plusieurs facteurs expliquent cette évolution. La situation au Moyen-Orient a accentué les tensions après qu'une base militaire américaine a été visée, que l'Arabie saoudite a interrompu l'exploitation d'un oléoduc stratégique et que le Brent a bondi de 90,5 à 109 dollars le baril avant de se stabiliser autour de 103 dollars. Cette flambée du pétrole a directement influencé les banques centrales. La BCE a relevé son taux de dépôt de 25 pb à 2,50 %, les marchés intégrant désormais pleinement une nouvelle hausse en décembre, les prévisions de l'institution restant résolument restrictives. La FED a également augmenté ses taux de 25 pb, avec la même logique : des projections jugées plus restrictives ont provoqué une forte tension sur les maturités longues.

La France a ajouté une dimension supplémentaire de complexité. La hausse spectaculaire du « Spread » français s'explique en partie par deux éléments : l'évolution des sondages, qui donnent désormais à Marine Le Pen une avance significative sur l'ensemble de ses adversaires potentiels, et les rumeurs entourant le prochain budget. Le déficit public pour 2026 semble désormais se diriger vers 5,4 % du PIB, tandis que la trajectoire sous-jacente pour 2027, en l'absence de nouvelles mesures budgétaires, pointerait vers 6,5 %. Un ajustement d'environ 54 milliards d'euros serait alors nécessaire, une mesure difficile à faire adopter par le Parlement, même en recourant à l'article 49.3. L'an dernier, un ajustement contesté de seulement 10 milliards d'euros avait suffi à provoquer la chute du gouvernement. Cette année, à quelques mois de l'élection présidentielle de mai, de nombreux acteurs politiques pourraient préférer afficher une certaine discipline budgétaire, repousser les affrontements politiques et maintenir Sébastien Lecornu à son poste, au moins temporairement. Les CDS subordonnés des banques françaises d'importance systémique ont largement suivi l'élargissement du Spread.

Le dossier du capital d'UBS a connu un nouveau rebondissement. La Chambre haute du Parlement suisse a rejeté la proposition du comité prévoyant une répartition 50/50 entre exigences CET1 et AT1, lui préférant un schéma 90/0, ce qui impliquerait environ 16 milliards de dollars d'exigences supplémentaires en fonds propres CET1. Sans surprise, les spéculations sur un éventuel départ d'UBS de la Suisse ou sur une mégafusion ont fait leur retour. Nous y voyons davantage une partie de poker politique qu'une véritable intention stratégique.

Sur le front des fusions-acquisitions, l'Italie demeure l'épicentre de l'activité et, espérons-le, le véritable point de départ du projet d'Union bancaire européenne. La demande de « Danish Compromise » déposée par UniCredit a été approuvée, lui apportant 52 pb supplémentaires de CET1 et ravivant les spéculations autour de Generali. Plus concrètement, UniCredit a demandé le remplacement du directeur général et du président de Commerzbank, tout en étant également citée parmi les candidats potentiels pour Banco BPM, de concert avec Crédit Agricole. Tout cela intervient alors que le marché attend l'issue de l'enchevêtrement complexe d'offres et de contre-offres impliquant Intesa, Monte dei Paschi, Banco BPM et Banco Generali. Dans l'ombre, Francesco Gaetano Caltagirone continue d'accumuler des actions Unipol tandis que les héritiers de Delfin poursuivent leurs batailles judiciaires. À ce rythme, Netflix finira probablement par acheter les droits de l'histoire. En dehors de l'Italie, même si l'actualité est moins spectaculaire, les opérations de M&A demeurent un moteur important de création de valeur sur le crédit. Des établissements comme BIL ou IKB devraient prochainement être cédés à des groupes beaucoup plus solides.

RBI s'est retrouvée sous le feu des critiques après la publication d'un rapport de Grizzly Research formulant plusieurs accusations, dont une particulièrement grave concernant d'éventuelles violations des sanctions internationales. La banque a fermement rejeté ces allégations et l'indemnité de 3,15 milliards d'euros obtenue dans le dossier Rasperia a contribué à rassurer les investisseurs. Cet épisode rappelle néanmoins que l'exposition à l'Europe de l'Est demeure un sujet sensible. OTP ne dirait probablement pas le contraire : son acquisition de Luminor semble freinée par les réticences des régulateurs, qui souhaiteraient davantage de clarté sur sa stratégie de sortie de Russie avant de donner leur approbation.

Rien de tout cela n'a empêché la poursuite de la normalisation des anciennes économies dites « PIIGS ». Le Portugal a obtenu la notation A3, Chypre a été rehaussée à A et la Grèce a reçu une perspective positive de la part de Moody's.

En dehors de la Suisse, le front réglementaire a été remarquablement calme. Les principales exceptions ont été la publication d'un document de la Bundesbank sur le lien entre États et banques (« sovereign-bank loop ») ainsi que les modifications apportées aux coussins de risque systémique en Autriche.

Le mois de septembre a été difficile à la fois pour les taux et pour le crédit. La dette souveraine de la zone euro a enregistré une performance de -2,17 %, tandis que les obligations d'entreprises Investment Grade et les financières Investment Grade ont affiché respectivement -1,20 % et -1,37 %. Fait assez rare, les AT1 ont sous-performé, terminant le mois à -2,01 %.

Dans un contexte volatil, où le conflit avec l'Iran pourrait rester non résolu et où le risque souverain français pourrait continuer de peser pendant quelque temps, nous maintenons une stratégie centrée sur le portage plutôt que sur une compression des spreads. Nous privilégions ainsi les AT1 offrant des resets élevés, ainsi que les obligations Tier 2 et seniors de duration courte à intermédiaire.

Sur le marché primaire, nous avons participé à une double émission inaugurale RT1 et Tier 2 de l'assureur grec Ethniki, leader de son marché, avec une prime de rendement attractive par rapport à sa maison mère, la banque Piraeus. Nous avons également participé à une émission senior non préférée échéance 2031 d'Advanzia Bank avec un spread de 218 pb, à une émission AT1 de Deutsche Bank assortie d'un coupon de 7 %, ainsi qu'à une émission Tier 2 de Banca Transilvania offrant un spread de +260 pb.

Sur le marché secondaire, nous avons renforcé de manière sélective certaines obligations pénalisées par le contexte macroéconomique, notamment le CCF 9,25 % AT1 et le SOGESA 6,5 % Tier 2. Nous avons également introduit de nouveaux émetteurs au portefeuille, tels que CMC (courtier Investment Grade) et ZKB (banque suisse notée AAA).

Ces exemples ne constituent pas une recommandation d'investissement.

AXIOM OBLIGATAIRE RC EUR(V) (LU1876460905)

Répartition du portefeuille (en % de l'actif)

Répartition par maturité
Répartition en % des obligations hors tout instrument dérivé autre que CDS single-name

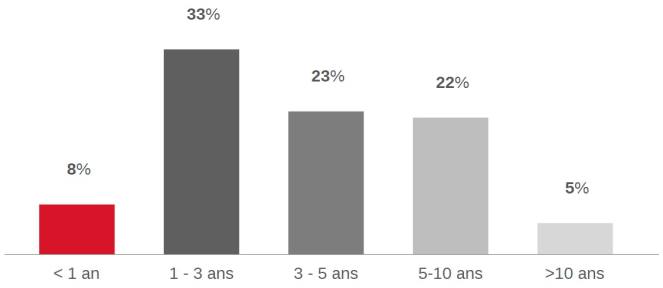

Les émetteurs principaux
Hors obligations d'Etat, indice et dérivés

Émetteurs	Poids
BARCLAYS PLC	2,60%
DEUTSCHE BANK AG	2,46%
SOGECAP SA	2,41%
BNP PARIBAS	2,26%
BBVA	1,99%

Répartition par subordination
Répartition en % des obligations hors tout instrument dérivé autre que CDS single-name

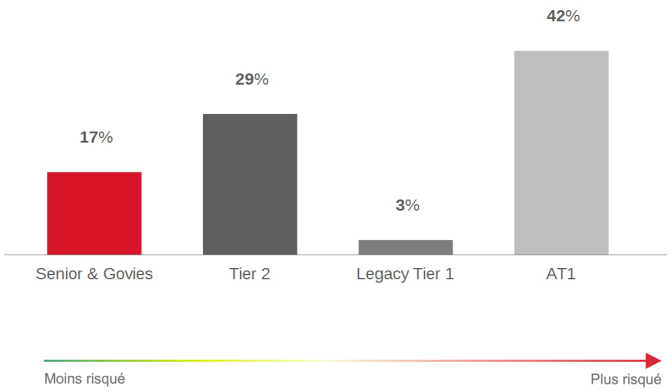

Répartition par notation
Uniquement titres obligataires

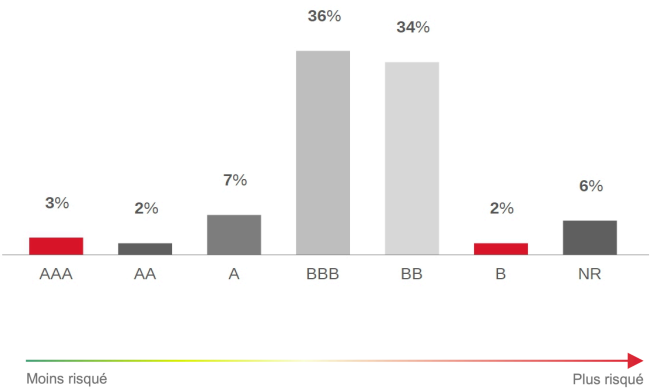

Répartition par pays - Top 10
Répartition en % des obligations hors tout instrument dérivé autre que CDS single-name

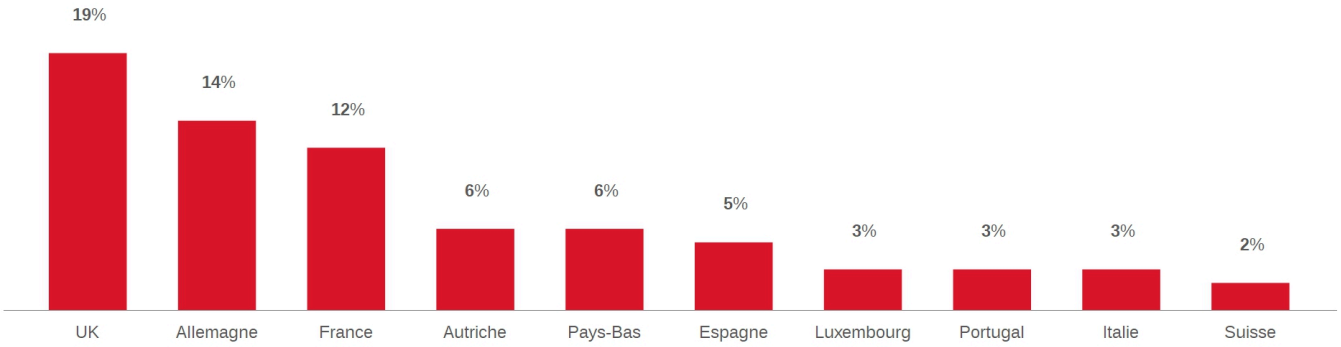

AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS

AXIOM OBLIGATAIRE RC EUR(V) (LU1876460905)

Composition des coûts

Sur base d'un investissement de 10 000 EUR et un coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 EUR
Coûts de sortie	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,37% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	137 EUR
Coûts de transaction	0,24% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	0,56% Description : 20% (toutes taxes comprises) maximum lorsque le produit surperforme les indices de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années ou depuis la création du produit si elle est inférieure à 5 ans.	56 EUR

Risques principaux – pour plus d'information veuillez-vous référer au prospectus

Risque de crédit : Ce risque découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement, à savoir le paiement des coupons et/ou le remboursement du capital à l'échéance. Un tel défaut peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment (y compris les TRS ou les DPS). Cela inclut également le risque d'une dégradation de la notation de crédit de l'émetteur.

Risque de contrepartie : Un Compartiment qui investit dans des dérivés de gré à gré peut se trouver exposé au risque découlant de la solvabilité de ses contreparties et de leur capacité à respecter les conditions de ces contrats. Le Compartiment peut conclure des contrats à terme, des options et des swaps, y compris des CDS, ou utiliser des techniques dérivées, ce qui implique le risque que la contrepartie ne respecte pas ses engagements aux termes de chaque contrat.

Risque de liquidité : Risque découlant de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre des titres détenus en portefeuille lorsque nécessaire et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille limitée du marché ou de volumes d'échange insuffisants sur le marché où ces titres sont habituellement négociés. La concrétisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Glossaire

Contingent convertible (Coco)	Titres qui peuvent être convertis en actions dans certaines circonstances, généralement lorsqu'un seuil de ratio de solvabilité a été franchi.
Obligations Legacy	Dette hybride qui était éligible en tant que capital réglementaire sous Bâle 1 ou Bâle 2 et qui n'est plus éligible sous Bâle 3.
Rating	Une notation de crédit est l'opinion d'un organisme de crédit particulier concernant la capacité et la volonté d'une entité (gouvernement, entreprise ou particulier) à remplir ses obligations financières dans leur intégralité et dans les délais impartis. Une notation de crédit indique également la probabilité qu'un débiteur fasse défaut.
Ratio de Sharpe	Mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille d'actifs financiers (actions par exemple) par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (autrement dit la prime de risque, positive ou négative), divisé par un indicateur de risque, l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille, autrement dit sa volatilité. Plus il est élevé, plus l'actif génère une surperformance ajustée du risque.
Rendement à maturité	Le taux de rendement à maturité correspond au taux de rendement effectif d'une obligation. Le rendement àmaturité est essentiellement le taux de rendement interne d'une obligation si elle est détenue jusqu'à l'échéance.
Rendement au call	Le rendement au call est une mesure du rendement auquel un investisseur peut s'attendre si une obligation est rachetée par l'émetteur avant sa date d'échéance. Cela se produit lorsque l'émetteur décide de rembourser l'obligation avant qu'elle n'atteigne sa date de maturité.
Sensibilité crédit	Il s'agit de la sensibilité du prix d'un titre aux variations de son spread de crédit. Le spread de crédit d'un titre est la différence entre le rendement à l'échéance du titre lui-même et le rendement d'un taux de référence (obligation du Trésor ou autre obligation souveraine).
Sensibilité taux	La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt. Par exemple, une obligation dont la sensibilité est de 3 baisse de 3% si le taux du marché augmente de 1%. La sensibilité diminue lorsque l'on se rapproche de la date d'échéance de l'obligation.
Subordination de dette	Le principe général est que lorsqu'il n'y aura pas suffisamment d'argent pour rembourser toutes les dettes, la dette subordonnée sera payée après les autres dettes.
Tier 1	Titres non prioritaires en cas de liquidation, ils n'ont pas d'échéance, leur coupon est facultatif et non cumulable. Ce sont les titres de dette les plus risqués et offrant pour cela, des rendements parmi les plus importants.
Volatilité	La volatilité d'un titre ou d'un fonds indique dans quelle amplitude le prix de ce titre ou de ce fonds peut varier, à la hausse comme à la baisse, par rapport à son prix moyen, sur une période de temps donnée.

Ce document est réservé uniquement à des investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.
Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. Pour une information complète sur les orientations stratégiques, la politique d'exécution et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus, des DICI et des autres informations règlementaires accessibles sur notre site www.axiom-ai.com ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion. Compartiment de AXIOM LUX, société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et agréée par l'organisme de régulation financière (la CSSF) en tant qu'OPCVM. Le prospectus pour la Suisse, le document d'information clé pour l'investisseur, les rapports semestriels et annuels et d'autres informations peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant suisse et du bureau de paiement du fonds : CACEIS, Montrouge succursale de Nyon/Suisse, SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Il se peut que des compartiments présents dans la SICAV ne soient pas commercialisables en Belgique. Nous recommandons donc à la clientèle belge de vérifier avec son conseiller en investissement les modalités de souscription dans le Fonds.